

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : M. MARTIN - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles - Construction d'une structure artificielle d'escalade - Modification du programme et ajustement du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle - Marché de maîtrise d'oeuvre passé entre la Ville et l'équipe dont le mandataire est le cabinet Stoffel-Lefèbvre - Avenant n° 1**

Monsieur Dupire, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 15 novembre 2004, 6 novembre 2006, 21 mai 2007 et 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a adopté le programme de construction d'une structure artificielle d'escalade, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 500 000 € TTC, décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre à l'équipe Stoffel-Lefèbvre, et m'a autorisé à lancer la consultation selon une procédure négociée ainsi qu'à signer les marchés.

En cours de projet, l'évolution des exigences réglementaires dans le domaine thermique (RT 2005) a conduit à effectuer des adaptations de programme, notamment pour l'isolation. Par ailleurs, il est apparu pertinent de modifier les modalités d'accueil du public, initialement prévu à l'extérieur, en intégrant l'espace d'accueil à l'intérieur du bâtiment.

Afin de prendre en compte ces évolutions ainsi que l'actualisation des coûts, de novembre 2004 à mai 2008, un ajustement du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est proposé.

Par ailleurs, celles-ci induiraient un complément de rémunération du maître d'oeuvre, conformément aux dispositions du marché n° 2005 0311, notifié le 19 avril 2007.

Il est donc proposé de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 1 500 000 € TTC à 2 350 000 € TTC, maîtrise d'oeuvre incluse et de conclure un avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre.

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

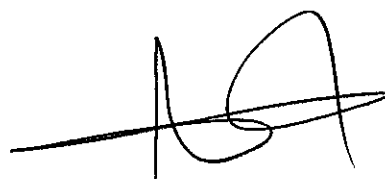
Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) adopter la modification proposée du programme de construction de la structure artificielle d'escalade des Grésilles ;
- 2) décider de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 1 500 000 € TTC à 2 350 000 € TTC ;
- 3) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 4) décider d'établir un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre conclu entre la Ville et l'équipe dont le mandataire est le cabinet Stoffel-Lefèbvre, dans les conditions proposées ;
- 5) m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- 6) m'autoriser à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de l'opération, au taux maximum ;
- 7) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 03/07/08



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 2 JUIL. 2008

